

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/040

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : COUPE, FAUCHAGE, ANDAINAGE ET PRESSAGE D'HERBE SUR LA PRAIRIE NATURELLE « GROSSDITSCHWEILER » ET « HOLTZETZEL »
LOT N°1 : COUPE, FAUCHAGE, ANDAINAGE ET PRESSAGE D'HERBE
LOT N°2 : VENTE DE FOURRAGE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire,
Suite à une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée,
Sur proposition de la Commission d'administration générale et des finances

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Coupe, fauchage, andainage et pressage en bottes de foin

à l'entreprise retenue : Ets CLEMENT de St Jean Rohrbach

Pour un montant : 4 465,63 € HT auquel se rajoute un montant de 7,50€ HT/botte pour le pressage en bottes carrées

Lot 2 : Vente de foin

mise à prix : 110 € la tonne

Fourrage vendu à : M. JOB Bénédict de Oermingen

Pour un montant de : 122 € la tonne de foin

- autorise Monsieur le maire à signer le marché avec les Ets CLEMENT.
- autorise Monsieur le maire à procéder à la vente de foin à M. JOB Bénédict.
- prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget principal 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT